

COHÉSION DES TERRITOIRES

20 PROPOSITIONS POUR AGIR

Le livre blanc de la MSA • février 2020



L'essentiel & plus encore

L A M S A . . .

*“ ... est un acteur essentiel
de la réforme de la dépendance ”*

Brigitte Bourguignon

Députée de la 6^e circonscription du Pas-de-Calais,
présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.



*“ ... fait partie de l'histoire
de la ruralité ”*

Daniel Gremillet

Sénateur des Vosges,
vice-président de la commission des affaires économiques.



*“ ... est un partenaire de premier
plan sur l'ensemble
des territoires ”*

Thomas Mesnier

Député de la 1^{re} circonscription de Charente,
rapporteur de la loi relative à l'organisation
et à la transformation du système de santé.



*“ ... devra jouer un rôle majeur
dans la mise en œuvre
du nouveau régime [de retraite] ”*

Alain Milon

Sénateur du Vaucluse,
président de la commission des affaires sociales.



L'ÉDITO

du Président
de la Caisse centrale de la Mutualité
sociale agricole (CCMSA)

*“La MSA se mobilise pour améliorer
l’avenir des territoires ruraux”*

Pascal Cormery

Dans le contexte économique et social que nous connaissons, où le sentiment de fracture territoriale s'accroît, la Mutualité sociale agricole (MSA) est plus que jamais mobilisée pour améliorer l'avenir et la cohésion sociale dans les territoires ruraux.

L'identité de la MSA s'est construite sur les territoires : maillage unique du milieu rural, gouvernance mutualiste, réseau d'élus activateurs de capital social territorial et approche globale des besoins via son guichet unique.

Nous sommes persuadés que la ruralité est une chance et un atout pour la France et pour le mieux-vivre. Nous constatons ainsi une urgence à bâtir une véritable politique à destination des territoires ruraux afin de répondre aux attentes des citoyens.

Notre objectif est clair. Contribuer au projet agricole français et faire bénéficier le monde rural de l'expertise MSA en consolidant notre rôle de relais des services de l'État au plus près des citoyens.

Le moment est venu de renforcer la cohésion sociale et territoriale avec le concours plein et entier de la MSA !



Pascal Cormery

Président de la Caisse centrale de la MSA

LE SENTIMENT

**de fracture territoriale exige
des mesures fortes**

Un sentiment d'injustice territoriale

Les événements de l'année 2019 ont mis en exergue un sentiment d'injustice et de délaissement par les pouvoirs publics de certaines populations tant d'un point de vue géographique que social.

Ce sentiment d'isolement est renforcé par la perception d'un désengagement continu des services publics qui nourrit l'idée d'un éloignement voire d'une absence de l'État dans certaines parties de l'Hexagone.

Dans un contexte économique et social particulièrement tendu, considérer ces services comme une dépense sans s'interroger sur le coût de leur absence ni sur leur apport en termes de cohésion sociale est une erreur.

L'instauration de nouvelles formes de services au plus près des lieux de vie est aujourd'hui indispensable pour garantir l'égalité des territoires et resserrer les liens de confiance entre l'État et l'ensemble de sa population.

La MSA au cœur des territoires

Le sentiment d'abandon va en effet au-delà de la simple opposition entre ville et campagne puisque les espaces ruraux ne sont pas des blocs uniformes et certaines zones géographiques demeurent plus touchées que d'autres. Elles se distinguent notamment par un vieillissement de leur population plus accentué, de faibles ressources financières, un manque de services, une absence de perspectives ainsi qu'un sentiment d'éloignement et d'isolement sous toutes ses formes.

Présente sur l'ensemble des territoires ruraux, la MSA est consciente de ces inégalités géographiques et souhaite renforcer sa présence au plus proche des besoins des populations.

La MSA, un savoir-faire au service des territoires

À la fois organisme de sécurité sociale et organisme professionnel agricole, la MSA déploie un accueil physique de proximité à destination de ses assurés. Elle mobilise ainsi son guichet unique et propose une offre variée de services. Cette action territoriale s'inscrit également dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'État, notamment avec le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, pour la mise en œuvre de l'agenda rural, et le ministère des Solidarités et de la santé pour contribuer

à la résorption des inégalités territoriales de santé. La MSA assure aujourd'hui un maillage unique, non seulement à travers son réseau de caisses et d'agences, mais aussi grâce à l'implication de ses 16 982 élus, délégués cantonaux bénévoles, de ses 16 000 salariés pour répondre aux attentes des populations rurales et de ses 9 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires et sociaux.

Une concertation en région pour aboutir à des propositions concrètes

Consciente de son rôle d'acteur de proximité et désireuse d'apporter des solutions efficaces et pertinentes, la MSA a élaboré un livre blanc comportant vingt propositions innovantes, issues de quatre rencontres thématiques, réalisées au cours des six derniers mois dans quatre départements (Pas-de-Calais, Charente, Vosges et Vaucluse). Ces quatre rendez-vous ont porté sur des préoccupations majeures des populations rurales : ruralité et services publics ; dépendance et grand âge ; accès aux soins ; solidarité intergénérationnelle et retraites. Ces rencontres, associant un grand nombre d'acteurs institutionnels locaux, souvent partenaires, et nationaux, aux côtés d'élus MSA et de représentants de caisses, ont permis l'émergence de propositions concrètes dont les pouvoirs publics gagneraient à s'emparer.

Ces propositions démontrent que la MSA est prête à développer sa présence en tant que relais des services de l'État, au plus près des citoyens, et d'organisme de sécurité sociale, afin de jouer pleinement son rôle d'acteur en faveur de la cohésion sociale.

Un soutien renforcé de l'État pour maintenir un maillage efficace

Forte du soutien renforcé de l'État et des moyens alloués nécessaires à la réalisation de ces ambitions, la MSA pourra être un acteur essentiel de la politique de cohésion territoriale. La baisse permanente de ses moyens finirait inévitablement par remettre en cause l'essence même de la MSA, c'est-à-dire sa politique de proximité et d'engagement social sur les territoires ruraux. Nos équipes et nos 16 982 élus bénévoles attendent le soutien de l'État pour consolider leur statut d'animateurs et de créateurs du lien social, indispensable pour lutter contre la fracture territoriale.

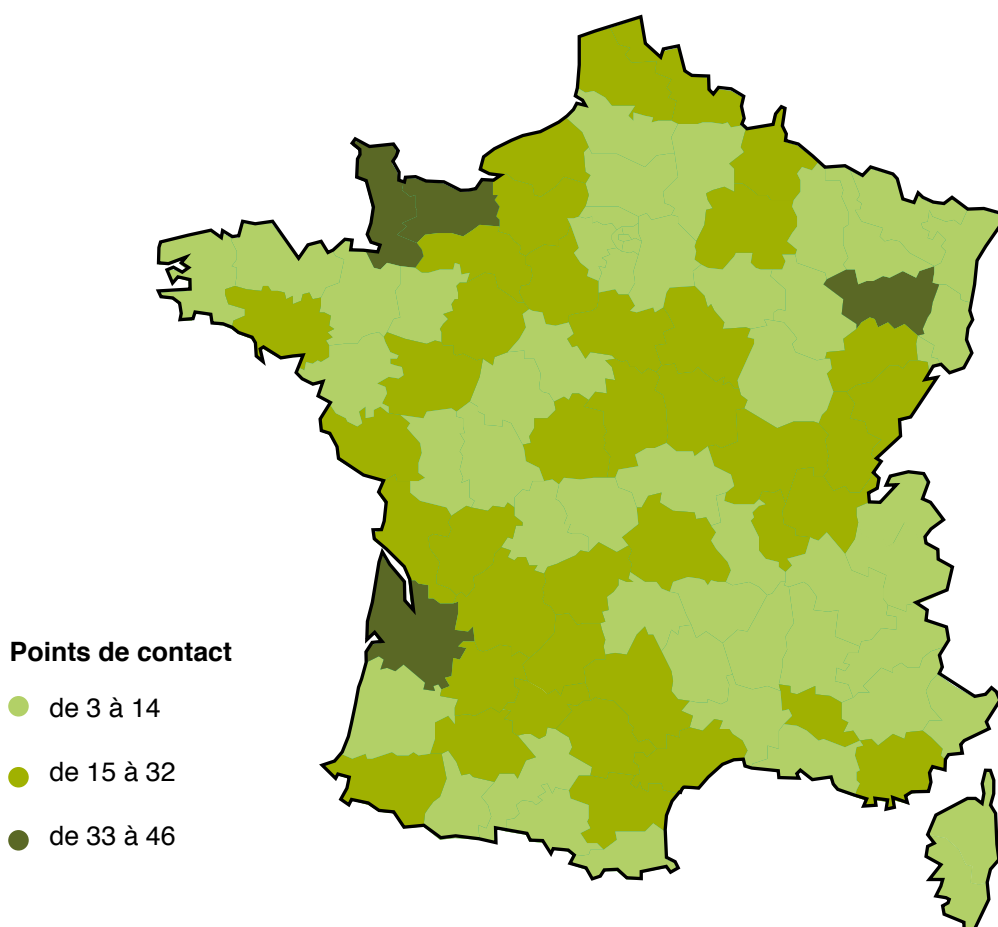
UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,8 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

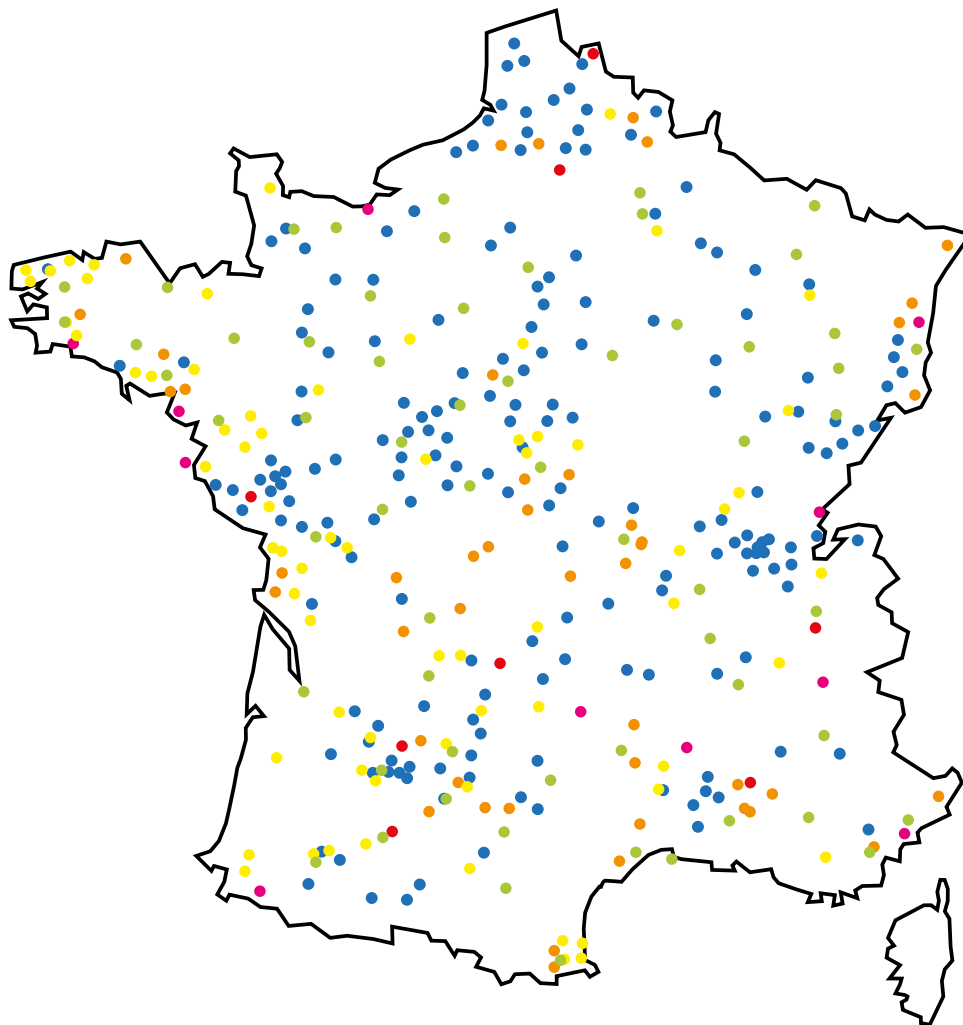
Interlocuteur unique pour une relation simplifiée, la MSA gère pour ses bénéficiaires l'ensemble des branches de la Sécurité sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles mais également le recouvrement.

Enfin, dans le prolongement du service public de la protection sociale agricole de base, et dans le cadre de son guichet unique, la MSA a conclu des partenariats de gestion pour compte de tiers avec plus d'une vingtaine d'organismes nationaux de la sphère sociale et professionnelle agricole.

**La MSA compte aujourd'hui 1 475 points de contact
et ambitionne d'en porter le nombre à 2 500.**



Le Groupe MSA, une offre complémentaire de 368 établissements au cœur des territoires



Source : MSA janvier 2020

- Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa) [187]
- Présence Verte, service de téléassistance (61)
- Solidel, réseau pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie (69)
- Bulle d'air, service de répit à domicile destiné aux aidants (8)
- Laser Emploi, services à la personne et d'insertion par l'activité économique (26)
- Association de vacances de la Mutualité agricole (AVMA) [11]
- Établissements sanitaires et médico-sociaux (6)

LES TERRITOIRES RURAUX

**ont besoin
d'être réinvestis**

*“ La MSA fait partie
de l'histoire de la ruralité ”*

Daniel Gremillet

3 questions à

Daniel Gremillet

Sénateur des Vosges,
vice-président de la commission des affaires économiques.



Pour le monde rural, l'accès au service public est un enjeu stratégique. Aujourd'hui la notion d'abandon provient de la perte des services de proximité au niveau des territoires. C'est une situation locale mal vécue qui crée cette fracture territoriale en France à laquelle il faut apporter des réponses concrètes et proportionnelles.

Quel compromis peut-on trouver entre services de proximité et inclusion numérique ?

La proximité est essentielle. On a besoin de créer dans nos villages, notre monde rural, des conditions permettant aux familles de vivre le plus longtemps possible sur leurs territoires. Nous aurons ainsi de nouvelles problématiques à régler.

Pour bien vieillir, il faut des logements adaptés aux situations nouvelles des personnes vieillissantes.



On a besoin de créer dans nos villages, notre monde rural, des conditions permettant aux familles de vivre le plus longtemps possible sur leurs territoires.



Les bâtisses dans lesquelles elles habitent ne sont plus adaptées au vieillissement. Il faut donc avoir des ambitions et mettre en œuvre des vastes chantiers d'amélioration d'habitat, de création de logements pour les personnes.

Le lien humain est essentiel dans la

vie. Il faut apporter de la chaleur. Cette chaleur passe par des rencontres, de la proximité via des femmes et des hommes présents sur le territoire.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la MSA en termes de service de proximité ?

Sur un territoire, il y a une histoire. La MSA fait partie de l'histoire de la ruralité. Elle a toujours eu un rayonnement et une implication sur les territoires. La MSA est en lien avec les territoires. Les élections MSA démontrent que des ressortissants puissent s'exprimer. Il y a une connaissance et un lien avec des hommes et des femmes sur l'ensemble du territoire.



La MSA est créatrice de lien social sur le territoire grâce à ses représentants et ses élus.



Dans le futur, face aux défis et aux enjeux du bien vieillir et du bien-vivre sur nos territoires, il faudra poursuivre encore plus de connaissances et de proximité.

Cela pourrait d'ailleurs faire partie des

champs d'intervention de la MSA de protéger les exclus. Dans deux ans et demi, tout le monde sera raccordé à la fibre. Il faut que cela soit une chance et la MSA aura un rôle important à jouer. La MSA est créatrice de lien social sur le territoire grâce à ses représentants et ses élus.

Quel regard portez-vous sur les actions de la MSA pour prévenir le mal-être des populations agricoles ?

Le mal-être des populations agricoles est un vrai sujet aujourd'hui.

Ce mal-être au niveau de la profession touche des agriculteurs en exercice, des anciens exploitants mais également des salariés. Il y a quelque chose de très profond sur quoi il faut travailler et apporter des solutions concrètes.

Tout n'est pas lié au revenu. Des femmes et des hommes se voient attaqués dans l'exercice de leur profession et subissent d'importantes pressions psychologiques qui les fragilisent.

Il est donc important de se réapproprier la réalité de la vie rurale et paysanne. Il faut faire partager ces éléments à celles et ceux qui viennent vivre dans nos territoires ruraux.

Nos propositions pour répondre aux défis de la R U R A L I T É

Contribuer à couvrir 100 % des territoires ruraux par une offre d'accès aux services publics

Pour répondre aux besoins de proximité exprimés par les habitants des territoires ruraux, la MSA a fait le choix de conserver un réseau étoffé d'agences et de points de contact permettant de leur donner un accès aux services d'accompagnement administratif, social et médical sur le terrain. Ces professionnels (conseillers en protection sociale, travailleurs sociaux, médecins et infirmières du travail, médecins-conseils, conseillers en prévention ou encore animateurs des échelons locaux) assurent ainsi un accueil à dimension humaine et portent des actions développées localement, en lien avec les partenaires et la population des territoires. La MSA compte aujourd'hui 1 475 points de contact et ambitionne de consolider et développer cette proximité pour répondre plus largement aux besoins des habitants des territoires ruraux et fragiles, en contribuant à couvrir 100 % des territoires ruraux par une offre d'accès à la protection sociale et aux services publics.

Afin d'y parvenir, la MSA propose de :



- **S'inscrire pleinement dans le projet France services en qualité de partenaire, en accompagnant toutes les maisons.**
- **Être porteur a minima de 200 France services, essentiellement implantées dans les zones rurales.**
- **Proposer des solutions d'accès renforcé à la sécurité sociale dans les zones non couvertes afin de répondre aux besoins des populations.**
- **Porter au total à 2 500 le nombre de points de contact sur les territoires.**



Déployer ses 16 982 élus locaux au plus près des territoires



L'atout majeur de la MSA réside dans ses 16 982 élus (délégués cantonaux et suppléants) qui assurent un maillage ancré de longue date au cœur des territoires, grâce à une connaissance fine des réalités du monde rural dont ils partagent le quotidien.

Leur rôle de veille et d'alerte sur les situations de grande fragilité sinon de détresse, d'information et d'orientation sur les actions de la MSA et de ses partenaires est une plus-value inestimable, dans des contextes où le repérage des situations les plus alarmantes est le premier levier permettant la mise en œuvre des dispositifs d'aide et de soutien. Afin de valoriser ce réseau d'élus et son rôle de relais entre les pouvoirs publics et les territoires ruraux, la MSA propose de :

- **Missionner des délégués cantonaux comme représentants des usagers dans les conseils d'administration des institutions locales de référence (Ehpad, CCAS, hôpitaux de proximité...).**
- **Faciliter l'association d'élus à des projets locaux afin de permettre des actions adaptées sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des contrats locaux de santé, les élus pourraient notamment être les représentants des usagers dans les nouveaux appels à projets de promotion de la santé à destination des associations de prévention, des structures d'exercice coordonné en lien avec les MSA.**



Former au numérique les populations des territoires ruraux



Le gouvernement s'est engagé à ce que le très haut débit soit accessible sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.

Si les pouvoirs publics souhaitent promouvoir la dématérialisation des services publics, les difficultés d'appropriation de ces nouvelles technologies rendent indispensables un accompagnement au plus près des populations. La MSA souhaite mettre en œuvre l'ensemble de ses propositions. À l'occasion de la concertation prévue dans le cadre de l'agenda rural, elle sera partenaire du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour promouvoir des formations ou des programmes de sensibilisation au numérique.

La MSA propose à cet égard de :

- **Mobiliser son offre en ingénierie sociale territoriale pour favoriser le développement des services adaptés.**
- **Renforcer ses actions en faveur de l'inclusion numérique des populations cibles (personnes âgées, éloignées de l'emploi, etc.) notamment à travers les missions portées par les France services.**
- **Généraliser des modules de formation dans l'ensemble de ses caisses afin d'initier ceux qui le souhaitent aux démarches administratives numériques.**

Nos propositions pour répondre aux défis de la R U R A L I T É



Initier une commission interministérielle sur la prévention du mal-être agricole



Lorsque des difficultés surgissent au sein des exploitations et des entreprises agricoles, elles sont la cause de stress ou de souffrance et peuvent conduire à la dépression voire au suicide. Les difficultés économiques, l'épuisement professionnel et la mise en cause, de plus en plus systématique, des pratiques agricoles accentuent le mal-être des exploitants, des salariés et non-salariés agricoles.

Dans le prolongement des travaux du Sénat sur la prévention du suicide des agriculteurs, la MSA souhaite que la lutte contre le mal-être des acteurs du monde agricole devienne l'une des priorités des pouvoirs publics. Elle propose ainsi dans le courant du second semestre de l'année 2020 l'organisation d'une commission rassemblant les ministères compétents (Agriculture, Solidarités et santé, Travail,

Économie), les parlementaires et les acteurs syndicaux et agricoles.

Dans le cadre de cette commission, les dispositifs préventifs et d'accompagnement innovants mis en place par la MSA à l'échelle locale pourraient être déployés sur l'ensemble du territoire grâce à un appui financier et humain renforcé des pouvoirs publics.

Parmi les actions⁽¹⁾ menées par la MSA figurent notamment les cellules pluridisciplinaires de prévention, la plateforme Agri'écoute (6 350 appels entre mars 2018 et juin 2019) et des initiatives d'accompagnement et d'aide au répit pour les professionnels du monde agricole.

(1) Ensemble des mesures d'accompagnement de la MSA participant à la prévention du mal-être agricole.

5

Encourager le bien-vivre des jeunes en milieu rural



Les jeunes constituent une population qui est souvent placée dans l'angle mort des politiques publiques. Ils constituent pourtant une véritable source de dynamisme, de lien social et un levier de développement majeur des territoires.

Pour favoriser le bien-vivre des jeunes en milieu rural, la MSA a une logique de parcours depuis l'enfance et apporte des aides destinées à soutenir la prévention santé, la poursuite d'études, la mobilité, etc. jusqu'à l'entrée dans la vie active.

Afin de renforcer cette logique de parcours, la MSA propose de :

- **Renforcer le nombre d'appels à projets et concours (100 en 2018) permettant de développer l'engagement des jeunes et leur implication sur les territoires ruraux, en privilégiant les questions de société : citoyenneté, égalité femmes-hommes, intergénérationnel, lutte contre les discriminations, engagement solidaire, développement durable, etc.**
- **Poursuivre le travail de développement local mené par les MSA visant à repérer, accompagner et financer des initiatives de jeunes sur les territoires.**



Consolider les initiatives d'insertion sur le territoire

6

Grâce à sa connaissance sociale et professionnelle des populations, la MSA a naturellement investi le champ économique pour permettre aux personnes à la fois de s'insérer et de se maintenir durablement dans l'emploi, mais aussi pour dynamiser les territoires.

Grâce à ses activités, la MSA a pu ainsi participer à la création de 10 000 emplois en lien avec l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire. Afin de poursuivre sur cette lancée, la MSA propose de :

- **Renforcer l'accompagnement individuel et collectif sur le maintien en emploi des personnes éloignées par un accident, une maladie ou un handicap, avec une approche pluridisciplinaire autour du bénéficiaire, associant médecine du travail, médecins-conseils, intervenants sociaux.**
- **Poursuivre le développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) et particulièrement sur les territoires ruraux, en s'appuyant notamment sur le réseau Laser Emploi, créé à son initiative.**

LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

**et le grand âge méritent
des actions rapides**

*“La MSA est un acteur essentiel
de la réforme de la dépendance”*

Brigitte Bourguignon

3 questions à Brigitte Bourguignon

Députée de la 6^e circonscription du Pas-de-Calais,
présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.



Avec le nombre de personnes âgées en hausse depuis des années, la dépendance devient l'un des grands défis de ce siècle. Il faut répondre à plusieurs enjeux : celui du placement en établissement qui doit être amélioré, celui des filières du travail autour des personnes âgées dépendantes et celui du travail à domicile qui doit être renforcé, amplifié et, par endroits, médicalisé.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la MSA dans le cadre de cette réforme ?

La MSA est un acteur essentiel. J'en suis d'autant plus convaincue que je suis élue d'un territoire rural. Je connais son implication et sa connaissance de la ruralité. Je connais aussi les Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa). Le lien entre Ehpad et soins à domicile est nécessaire à une couverture et à un maillage territorial suffisants.



Le lien entre Ehpad et soins à domicile est nécessaire à une couverture et un maillage territorial suffisants.



déployer un peu partout dans nos territoires. Il correspond à ce qu'attendent les personnes âgées qui ne sont pas forcément encore dépendantes mais qui ont besoin d'un environnement sécurisant et d'avoir la sensation de ne pas quitter leur commune, leur entourage.

Il faut sortir de la rivalité entre le modèle de l'hospitalisation et celui du maintien à domicile. Il ne doit pas y avoir de concurrence. Aujourd'hui, la Marpa constitue un lien entre ces deux modèles et combine les bienfaits du domicile et ceux de l'animation dont les personnes âgées dépendantes ont besoin. On oublie souvent de parler de la citoyenneté, de la dignité et de la convivialité. Tout cela fait partie de ce que l'on peut mettre en place autour de la personne âgée. Les Marpa répondent à ces besoins-là.



Il faut sortir de la rivalité entre le modèle de l'hospitalisation et celui du maintien à domicile.



Que pensez-vous de la volonté de la MSA de réaliser des formations aux aidants au sein des Marpa ?

J'y suis très favorable. La formation des aidants est un enjeu crucial. Nous travaillons beaucoup, au niveau législatif, sur le statut des aidants, sur les points retraite qu'ils pourraient acquérir et également sur leur reconnaissance. Être aidant, c'est un travail de longue haleine ; la formation est nécessaire. Certains ne savent même pas qu'ils sont « aidants » parce que c'est naturel pour eux de venir en soutien d'un membre de leur famille. Sauf qu'aujourd'hui cela devient parfois nécessaire d'interrompre son activité salariée. Il faut donner aux aidants les moyens d'acquérir des connaissances, car entourer une personne âgée est un métier requérant un savoir-faire.



Être aidant, c'est un travail de longue haleine ; la formation est nécessaire.



Quel regard portez-vous sur le modèle des Marpa ? Est-ce un bon compromis entre le maintien à domicile et l'Ehpad ?

Ce modèle intermédiaire est pertinent. Les Marpa sont un compromis qu'il faut

Nos propositions pour répondre aux défis de la DÉPENDANCE

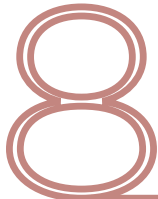
Déployer des modèles d'habitat inclusif au plus près des territoires de vie

La MSA a développé des services s'inscrivant naturellement dans le prolongement de sa mission de service public : une offre de téléassistance (Présence Verte) et un modèle d'habitat inclusif et social en milieu rural. Les 200 maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa) proposent aux personnes âgées en milieu rural des résidences non médicalisées en petites unités de vie favorisant lien social, autonomie, accessibles financièrement au plus grand nombre.

Afin de faciliter le déploiement des résidences autonomie et de nouveaux modèles d'habitat inclusif, la MSA et le réseau des Marpa proposent de :



- Remplacer l'appel à projets actuel par une procédure d'agrément. Cette procédure pourrait être complétée par un label qui encadrerait les conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers des résidences services. La MSA est prête à mettre à profit son expérience pour contribuer à la création de ce nouveau label.
- Mettre à disposition des acteurs locaux, un accompagnement en ingénierie afin d'envisager le développement de projets d'habitat inclusif.
- Promouvoir le modèle des Marpa.



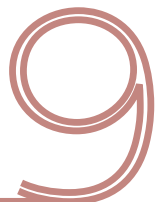
Renforcer et moderniser le maintien à domicile

Le maintien à domicile est une demande croissante des personnes âgées en perte d'autonomie. Ainsi, dans une optique de prévention des ruptures de parcours et dans une logique similaire aux expérimentations en cours dans les Ehpad, les Marpa pourraient ouvrir leurs services au domicile des personnes via des initiatives hors les murs. Pour ce faire, la MSA propose de :

- Étendre l'agrément des Marpa pour permettre l'accompagnement d'un certain nombre de personnes vivant à domicile.
- Faire des Marpa de véritables actrices de la pertinence des parcours en leur faisant assurer la coordination des services proposés aux personnes à domicile, considérées comme des usagers de l'établissement.



Augmenter le nombre de bénéficiaires des offres du bien vieillir



La MSA est engagée depuis plusieurs années avec les autres régimes de retraite de base et complémentaires dans une politique organisée et coordonnée de la promotion du bien vieillir sur les territoires auprès de retraités en situation de fragilité économique ou sociale mais encore autonomes tant d'un point de vue psychique que physique. Elle travaille à informer et conseiller les personnes âgées sur l'ensemble du territoire en organisant des ateliers pour des conseils personnalisés (nutrition, mémoire, équilibre, sommeil, activité physique, logement...). Ainsi en 2018 :

41 000 personnes ont bénéficié d'une action proposée dans l'offre socle interrégimes, et notamment les ateliers collectifs seniors. 30 000 personnes ont participé aux actions de l'offre complémentaire (forums, théâtre-débat, conférences et autres ateliers).

- La MSA souhaite multiplier ses offres et ambitionne d'atteindre d'ici 2025, grâce au renforcement des synergies interrégimes, les 100 000 bénéficiaires des offres du bien vieillir sur l'ensemble du territoire.

Nos propositions pour répondre aux défis de la

DÉPENDANCE

10

Offrir du répit aux aidants

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 prévoit l'indemnisation du congé de proche aidant sous forme d'allocation journalière pendant trois mois ouvrés, sur l'ensemble de la carrière du proche aidant. La date d'entrée en vigueur sera fixée par décret d'ici au 1^{er} octobre 2020.

Si cette mesure représente une avancée importante pour la reconnaissance du statut des aidants, la MSA recommande de valoriser et d'élargir les dispositifs opérationnels d'aide aux aidants afin de :



- **Élargir aux services mandataires le dispositif de répit à domicile Bulle d'air pour le rendre disponible au plus grand nombre.**
- **Renforcer le lien entre le répit des aidants et les Marpa, en s'appuyant sur l'hébergement temporaire proposé par la majorité d'entre elles.**
- **Organiser des ateliers de sensibilisation dans les Marpa ainsi que des formations d'aidants sur l'accompagnement des personnes âgées.**



Renforcer les synergies avec les collectivités locales



L'engagement de la MSA pour la préservation de l'autonomie doit notamment s'appuyer sur un renforcement de son lien avec les collectivités locales. Elle propose ainsi de :

- Renforcer le partenariat avec les chefs de file de l'autonomie et de la dépendance que sont les conseils départementaux, déjà en œuvre au travers des conférences des financeurs de la préservation de la perte d'autonomie.
- Inscrire la politique de prévention de la perte d'autonomie menée en interrégimes au sein du socle de base des conférences des financeurs de la préservation de la perte d'autonomie.
- Inclure un volet sur la préservation de l'autonomie dans la convention à venir avec l'Assemblée des départements de France (ADF), afin de mettre en avant et mobiliser les compétences de la MSA en ingénierie sociale de territoire, habituée à réaliser les diagnostics de besoins qui constituent la base des politiques et actions en faveur des personnes âgées.

L'ACCÈS AUX SOINS

**doit être une réalité
sur l'ensemble du territoire**

*“La MSA est un partenaire
de premier plan sur
l'ensemble des territoires”*

Thomas Mesnier

3 questions à

Thomas Mesnier

Député de la 1^{re} circonscription de Charente, rapporteur de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.



Les grandes orientations du plan « Ma santé 2022 » peuvent se résumer en trois axes. Le premier est celui de la formation, c'est-à-dire comment former davantage de professionnels de santé qui seront plus en lien avec les attentes et les besoins de la population. Le deuxième axe sera celui de l'organisation entre la ville et l'hôpital et de l'organisation des soins au plus près du terrain. Le troisième point, ce sera le numérique car inventer le système de santé de demain, c'est aussi s'appuyer sur les moyens d'aujourd'hui et de demain. Le numérique est un outil formidable pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la MSA dans le cadre de cette réforme ?

La MSA est un partenaire de premier plan. Elle est fortement impliquée dans les territoires, notamment auprès de ses assurés, mais pas seulement, avec des actions en termes d'éducation de la population et de prévention. C'est quelque chose de majeur qu'il faut amplifier. Et puis j'attends qu'elle accompagne le plan mis en place par le président et qu'elle fasse des propositions complémentaires qui correspondent aux besoins des territoires les plus ruraux.



Et puis j'attends qu'elle accompagne le plan mis en place par le président et qu'elle fasse des propositions complémentaires qui correspondent aux besoins des territoires les plus ruraux.



Je pense qu'il y a un enjeu très fort en

matière de mobilité pour aller vers les populations et les amener vers les professionnels de santé.

Comment renforcer la pertinence des parcours de santé ?

La pertinence des parcours va surtout se jouer avec l'évolution vers un exercice coordonné, pluriprofessionnel où tous les médecins et les autres soignants vont pouvoir développer des projets de soins encore plus adaptés à chacun, en développant la prévention et en étant plus en proximité, en déployant des projets de soin très personnalisés.

Quelles sont les prochaines échéances pour un meilleur accès aux soins ?

Tout l'enjeu, c'est le déploiement du plan « Ma santé 2022 ». Le Premier ministre a récemment fait des annonces pour accélérer le déploiement des plans déjà présentés pour que les gens puissent s'en rendre compte chez eux. On est en train de mettre en place les commu-

nautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) avec les médecins libéraux. Il n'y en avait pas il y a six mois et aujourd'hui il y en a 400 en place ou en projet. La dynamique est lancée, avec l'objectif d'en avoir 1 000 pour couvrir tout le territoire d'ici 2022.

On a aussi les hôpitaux de proximité qui sont en cours de labellisation. Beaucoup de travaux ont été menés et il y a une très forte mobilisation.



La dynamique est lancée, avec l'objectif d'avoir 1 000 communautés professionnelles territoriales de santé avec les médecins libéraux pour couvrir tout le territoire d'ici 2022.



On a besoin de toutes et de tous, et en particulier de la MSA qui prend sa part pour voir tous les outils se mettre en place au quotidien. Si on fait tout ça, c'est avant tout pour les Français et pour leur santé.

Nos propositions pour garantir un meilleur accès aux **S O I N S**

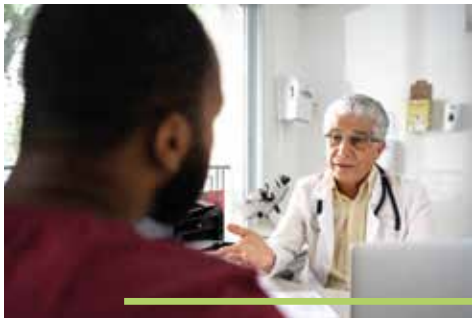
12 **Participer activement à la coordination des acteurs de la santé**

La MSA participe pleinement aux côtés des agences régionales de santé (ARS) et de l'assurance maladie à l'accompagnement des professionnels de santé pour la création sur l'ensemble du territoire des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Afin de renforcer cet engagement et de faciliter la création de ces CPTS, la MSA propose de :



- **Sensibiliser les professionnels de santé en formation à l'exercice coordonné en milieu rural par des interventions au cours des études de santé.**
- **Sensibiliser les professionnels de santé à l'accueil de stagiaires étudiants en santé (exemple : maîtres de stages universitaires pour les médecins).**
- **Renforcer son accompagnement des hôpitaux de proximité dont la MSA est caisse pivot, acteurs incontournables de l'accès aux soins dans les territoires ruraux.**



Offrir un guichet unique complet dans le domaine de la santé

13

La MSA déploie un accueil physique de proximité en mobilisant son guichet unique pour répondre aux attentes des populations rurales, y compris dans le domaine de la santé.

La MSA propose de renforcer son expertise de guichet unique grâce à de nouvelles initiatives qui permettront de :

- Développer l'examen global de la situation d'un assuré et lui proposer des solutions professionnelles adaptées pour le maintien dans l'emploi.
- Détecter les entreprises nécessitant des actions conjointes et coordonnées des services médicaux, de santé-sécurité au travail et sociaux.

14

Encourager les innovations numériques en santé



Grâce à la transversalité de ses actions et l'agilité permise par sa taille, la MSA est en capacité de réaliser des expérimentations rapides et efficaces sur des territoires ciblés.

Elle est ainsi favorable à étudier avec le ministère des Solidarités et de la santé de nouvelles expérimentations en matière de numérique en santé.

La MSA propose à cet égard de :

- Expérimenter un portail santé social, point d'entrée unique, visant à offrir aux affiliés agricoles une prestation gratuite et personnalisée d'orientation vers les services facilitant le parcours de santé de vie.
- Proposer des initiatives de téléservices et de télémedecine sur l'ensemble du territoire.

Nos propositions pour garantir un meilleur accès aux S O I N S

15

Développer un service de mobilité solidaire et innovant vers les lieux de soins

Le transport vers les lieux de soins pour les personnes dépendantes ou à mobilité réduite est l'une des problématiques majeures rencontrées sur les territoires ruraux.

Consciente de cet écueil, la MSA propose de mettre en place une expérimentation au niveau local visant à prendre en charge le transport des personnes à mobilité réduite vers les lieux de soins.

La MSA expérimente d'ores et déjà un dispositif ayant pour but de permettre à des personnes dépourvues de moyen de locomotion, isolées et non imposables sur le revenu, de se déplacer grâce à un réseau de chauffeurs bénévoles.

Un appel à initiatives visant à soutenir de nouvelles expérimentations en matière de mobilité dans les territoires ruraux pourra être lancé courant 2020.





Renforcer la prévention tout au long de la vie

16

La MSA est en capacité de proposer aux structures d'exercice coordonné des actions clés en main notamment en matière de prévention et promotion de la santé à tous les âges de la vie. Principalement organisées à proximité des lieux de vie, ces initiatives s'adresseraient aux habitants des territoires ruraux. La MSA s'intéresse plus particulièrement aux jeunes, aux personnes sous-consommant des soins ou en situation de précarité. Elle souhaite renforcer ses actions en matière de prévention et propose ainsi de :

- **Créer et développer le parcours d'accompagnement en santé des personnes en situation de précarité, pour soutenir la personne tout au long de sa vie.**
- **Mettre en place des actions s'inscrivant dans le plan priorité prévention (100 premiers jours de la vie, enfants, jeunes).**
- **Appuyer les actions de prévention pilotées par l'État, notamment les dispositifs de dépistage des cancers, les campagnes de vaccination ou encore la prévention bucco-dentaire, chez les enfants, les adolescents et les femmes enceintes.**
- **Mettre en place une culture santé (prévention, offre de soins, santé au travail) visant l'amélioration de la qualité et des conditions de vie au travail dans les entreprises affiliées à la MSA.**

SOLIDARITÉ

LA

**intergénérationnelle
doit être au cœur
de la réforme des retraites**

*“ La MSA devra jouer un rôle
majeur dans la mise en œuvre
du nouveau régime ”*

Alain Milon

3 questions à

Alain Milon

Sénateur du Vaucluse,
président de la commission des affaires sociales.



Le nouveau système propose une retraite minimum à 1 000 euros. Mais quel que soit le niveau minimum de cette retraite, ce sera toujours insuffisant par rapport à la façon dont on peut vivre actuellement dans notre société. Les retraites sont le reflet de cotisations sur des salaires, des revenus et les revenus des paysans sont nettement insuffisants, il faut d'abord les relever pour avoir des retraites convenables.

Quel regard portez-vous sur la prochaine réforme des retraites ?

Le système mis en place après la Seconde Guerre mondiale a permis de lutter contre la pauvreté des retraités. Chacun des régimes professionnels fonctionnait avec suffisamment de cotisants et moins de bénéficiaires. Aujourd'hui, pour les agriculteurs, le nombre de cotisants est inférieur au nombre de retraités. Si, dans le monde agricole, on verse l'équivalent de sept milliards d'euros de retraites, les cotisations de la MSA sont de l'ordre de 1,5 milliard. Il y a une participation de la solidarité nationale pour la différence.



Si, dans le monde agricole, on verse l'équivalent de sept milliards d'euros de retraites, les cotisations de la MSA sont de l'ordre de 1,5 milliard. Il y a une participation de la solidarité nationale pour la différence.



Cette dernière ne devrait pas être remise en cause. C'est même l'une des raisons de la réforme. Dans certains régimes spéciaux, le régime est déficitaire de manière chronique pour des raisons démographiques. Sur le principe, on peut donc admettre une réforme sys-

témique tout en sachant que certains paysans ont des retraites à 500 ou 600 euros, ce qui n'est pas acceptable.

Comment améliorer les pensions des agriculteurs ?

Le régime proposé est un régime par points, par répartition et universel qui s'applique aux salariés comme aux indépendants. Les exploitants agricoles à faibles revenus seront avantagés par ce système universel qui opère une solidarité des revenus les plus hauts vers les revenus les plus faibles.



Dans l'immédiat, je pense qu'il faut mettre l'accent sur l'accès aux droits des agriculteurs : le minimum vieillesse est à 900 €.



Dans le nouveau système universel, les agriculteurs à bas revenus cotiseront moins qu'aujourd'hui tout en bénéficiant du minimum de pension commun à toutes les professions.

Dans l'immédiat, je pense qu'il faut mettre l'accent sur l'accès aux droits des agriculteurs : le minimum vieillesse est à 900 €. Aucun agriculteur ne devrait percevoir moins alors que nous avons

neutralisé l'impact du bénéfice de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) sur le patrimoine.

Faut-il préserver la gestion des retraites agricoles par la MSA ?

La MSA présente un avantage énorme, c'est qu'elle est extrêmement structurée dans la ruralité. Elle est présente sur 90 % du territoire français. Il est plus que nécessaire que les structures MSA demeurent quel que soit le régime de retraite mis en place. Si un régime systématique est mis en place, les structures de la MSA doivent servir à la mise en application sur le territoire de ce nouveau régime. C'est clair, c'est net, c'est précis.



La MSA est présente sur 90 % du territoire français. Il est plus que nécessaire que les structures MSA demeurent quel que soit le régime de retraite mis en place.



De toute façon, au niveau de ses structures et de sa répartition géographique, à mon avis, et le Premier ministre l'a confirmé au Sénat, elle n'est pas en danger et sera un relais de la réforme des retraites dans la ruralité.

Nos propositions pour garantir un accompagnement personnalisé et renforcé des

RETRAITES agricoles



Instaurer un montant de pension minimal à 85 % du Smic dès 2020

17

La faiblesse des revenus est la principale source d'inquiétude des exploitants, des salariés et non-salariés agricoles. Les pensions de droits directs servies par le régime agricole se caractérisent par un montant moyen nettement inférieur aux pensions des autres régimes. Le montant mensuel brut moyen servi par le régime des non-salariés agricoles s'élève à 953 € pour les hommes et 852 € pour les femmes.

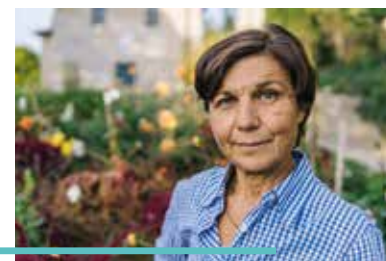
Ce montant moyen est supérieur si l'on s'intéresse aux pensions perçues par les non-salariés agricoles polypensionnés avec 1 034 € pour les hommes et 1 001 € pour les femmes. Mais il reste très inférieur, à titre de comparaison, au montant moyen brut

tous régimes confondus : 1 380 €, et ces moyennes cachent de très fortes disparités. Pour ces raisons, la MSA est particulièrement attentive aux mécanismes de solidarité qui doivent permettre d'assurer un minimum de retraite à tous les assurés.

Le projet de loi de réforme des retraites prévoit que les assurés ayant effectué une carrière complète bénéficient d'une retraite minimale relevée progressivement à partir de 2022 pour atteindre 85 % du Smic net à partir de 2025. La MSA souhaite que ce dispositif puisse être étendu aux retraités actuels dont le montant minimum de la pension est fixé à 75 % du Smic net, ainsi qu'à ceux dont la pension prendra effet d'ici 2022.

18

Prendre en compte les spécificités du monde agricole



Dans un système où 1 euro cotisé donne les mêmes droits à tous, l'alignement des taux de cotisations à 28,12 % entre les salariés et les non-salariés représentera un effort pour les exploitants agricoles, et nécessitera une mise en œuvre progressive.

La MSA alerte toutefois sur le fait que l'application du même principe contributif à l'ensemble des actifs amène à s'interroger sur la pérennité de certains statuts agricoles précaires procurant de faibles droits à retraite, à l'instar du statut des

collaborateurs (conjoint, partenaire ou concubin du chef d'exploitation).

La MSA propose de modifier ces statuts afin de permettre à ces assurés d'acquiescer des droits dans le nouveau système universel de retraite. Elle invite en outre le gouvernement à prendre en compte les situations de fragilité et les exceptions justifiées par des situations particulières professionnelles ou individuelles (handicap, pénibilité de certains emplois, faiblesse/variabilité des revenus...).



Prévenir le non-recours aux prestations et renforcer l'accompagnement des jeunes retraités

19

La MSA accompagne son action de versement des prestations sociales par une politique de prévention et une politique d'action sanitaire et sociale.

La retraite est un cap important qui doit être préparé le plus en amont possible. Alors qu'une étude de la direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux (Drees), publiée en septembre 2019, indique qu'à 70 ans, un tiers des assurés n'a pas fait valoir tous ses droits à la retraite, la MSA souhaite que les assurés agricoles puissent connaître l'ensemble des droits dont ils disposent. Afin d'y parvenir elle propose de :

- Porter à 30 000 le nombre annuel de rendez-vous prestations d'ici 2022. Ces séances permettent à la MSA, en sa qualité d'interlocutrice unique pour l'ensemble de la protection sociale, de repérer les personnes en

difficulté et faciliter les démarches d'attribution des prestations sociales qu'elle gère. Le bénéfice des prestations vieillesse y est systématiquement abordé pour tous les allocataires répondant aux critères d'âge pour garantir leur accès au droit.

- Mettre en œuvre dès mai 2020 les rendez-vous prévention jeunes retraités en déclinaison du plan national de santé publique : la coordination rapide des équipes pluridisciplinaires de la MSA permettra d'initier les premiers rendez-vous dès la signature de la convention et d'inviter jusqu'à 20 000 jeunes retraités présentant un risque de fragilité sociale ou sanitaire chaque année.



Maintenir un opérateur spécifique des retraites agricoles

20

Les agriculteurs, les salariés et les non-salariés agricoles souhaitent que la MSA reste l'opératrice de référence des retraités agricoles et que soit maintenu le périmètre d'activité de son guichet unique.

Seul régime de protection sociale disposant aujourd'hui de la possibilité d'accompagner ses adhérents dans une logique de parcours sur tous les aspects de la prévention et de la protection sociale, la MSA ne peut concevoir la mise en œuvre du nouveau système que dans un cadre intégré à son guichet unique.

Les élus de la MSA doivent pouvoir continuer à exercer leur responsabilité dans tous les domaines, y compris celui de la retraite, pour préserver le lien de proximité et la possibilité d'agir concrètement

sur le terrain en réponse aux besoins spécifiques des territoires ruraux.

Présente sur l'ensemble des territoires, la MSA est en effet l'interlocutrice unique sur l'ensemble des sujets de protection sociale permettant ainsi :

- Une relation simplifiée avec l'ensemble de la population agricole.
- Un gain d'efficacité dans la gestion des dossiers, notamment pour les publics les plus fragiles.
- Un suivi tout au long de la vie de la population rurale.



Référence 12123 - Février 2020 - Crédits Photos : Istockphoto ; Getty Images/CCMSA Image / Maquette : PARTIES PRENANTES



L'essentiel & plus encore